



Parce que le monde bouge.

**REGLEMENT DU JEU
« Etrennes de Noël »**

ARTICLE 1

Le Crédit Industriel de l'Ouest, SA au capital de 83 780 000 € dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise un jeu par tirage au sort intitulé «Etrennes de Noël» du 5 au 16 janvier 2010.

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il désignera, par tirage au sort effectué en présence d'un huissier de justice, 10 gagnants.

Les gains sont les suivants :

- 1^{er} lot : Quatre cartes-cadeaux de 500 €. Montant total : 2000 €
- 2^{ème} lot : Deux cartes-cadeaux de 700 €. Montant total : 1400 €
- 3^{ème} lot : Deux cartes-cadeaux de 500 €. Montant total : 1000 €
- 4^{ème} lot : Une carte-cadeau d'un montant de 600 €
- 5^{ème} lot : Une carte-cadeau d'un montant de 400 €
- 6^{ème} lot : Une carte-cadeau d'un montant de 200 €
- 7^{ème} à 10^{ème} lot : Une carte-cadeau d'un montant de 100 €

ARTICLE 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant reçu un courrier « Rendez-vous Epargne Evolutive » comportant un numéro d'attribution « Numéro Etrennes ».

Chaque personne s'étant vu proposer ce jeu-tirage au sort par le biais de ce courrier, et souhaitant participer, pourra le faire lors de son rendez-vous Epargne Evolutive pris avec son conseiller entre le 5 et le 16 janvier 2010, en remettant à celui-ci son bon de participation comportant son N° d'attribution personnel.

La participation au jeu est limitée à un numéro par foyer (famille)

ARTICLE 3

Les clients rencontrant leur conseiller pour "Les rendez-vous Epargne Evolutive" entre le 5 et le 16 janvier 2010 et qui à cette occasion participeront au jeu "Etrennes de Noël" pourront demander à leur conseiller le remboursement de leurs frais de déplacement. Celui-ci tiendra compte du parcours de leur habitation à leur agence bancaire, à raison de 0.46 € le km (pour un trajet en voiture particulière) ou à raison d'un ticket de bus utilisé au jour et à l'heure du rendez-vous."

Les personnes gagnantes d'un lot, seront averties individuellement par courrier dans les 30 jours suivant le tirage au sort. Si le gagnant d'un lot ne peut pas se déplacer pour le récupérer, il en avertira son conseiller qui lui adressera son gain aux frais du CIC Banque CIO-BRO.

ARTICLE 4

Le tirage au sort aura lieu au CIC Banque CIO-BRO situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, le mardi 26 janvier à 14h00. Il sera effectué sous contrôle d'huissier de justice.

ARTICLE 5

Le lot gagné (carte(s)-cadeau pour un montant total défini) ne pourra pas être substitué par sa valeur en espèces ou sous une autre forme que la carte-cadeau.

Les prix offerts ne pourront donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte.

ARTICLE 6

Les gagnants autorisent l'utilisation éventuelle de leur nom et de leur photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant leur accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

ARTICLE 7

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin. Il peut être consulté dans les agences CIO-BRO participantes ou adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite (timbre remboursé au tarif en vigueur) à l'adresse suivante :
CIC Banque CIO-BRO, Direction Marché Grand Public, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes.

ARTICLE 8

La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 9

Le jury désigné par la société organisatrice sera seul compétent pour régler tout litige portant sur l'interprétation et l'application du présent règlement. Ce jury sera composé de 5 membres du CIC Banque CIO-BRO.



Parce que le monde bouge.

CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST - Siège social : 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - Société anonyme au capital de 83 780 000 euros - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Internet : www.cic.fr. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : inscription à l'ORIAS sous le numéro 07 008 480 (www.orias.fr). Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD et distribués sous la marque CIC Assurances.

CIC Banque CIO-BRO

Parce que le monde bouge.

Les rendez-vous Epargne Evolutive

Merci de votre Confiance !

En 2009, dans un contexte difficile vous avez souhaité nous confier une partie de votre épargne avec laquelle nos conseillers ont bâti avec vous les choix de gestion appropriés.

A l'écoute de vos attentes, le CIC enrichit en 2010 son offre de nouveaux placements qui répondent à vos exigences. Venez découvrir avec votre conseiller le Compte Evolutif et le Plan Assurance Vie.

* **Compte Evolutif CIC** : pour gagner en liberté, sécurité et rentabilité
Vous bénéficiez d'une meilleure rémunération que celle d'un livret ordinaire sans avoir à vous engager sur une durée à la souscription.

* **Plan Assurance Vie** : souplesse et sécurité
Le contrat d'assurance vie multi support, conçu pour vous accompagner tout au long de la vie et évoluer avec vos besoins et vos projets.

En cette période de fêtes de fin d'année, et pour vous remercier de la confiance que vous nous témoignez, vous avez été sélectionné pour participer à notre Jeu "Etrences de Noël".

Votre "Numéro Etrences" inscrit ci-dessus peut vous faire gagner jusqu'à 2000 € en cartes cadeaux. Vos chances de gagner sont importantes : seulement 1% de nos clients ont reçu ce courrier !

Pour participer au tirage au sort : rendez-vous dans votre agence entre le 5 et le 16 janvier avec le bon de participation ci-joint portant votre N° étrene.

En vous adressant une nouvelle fois tous nos remerciements pour la confiance que vous nous témoignez, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année 2010.



Daniel Brault
Directeur de la clientèle
des Particuliers et des Professionnels

Courrier à Caractère commercial
N° démarcheur : 1051455416kw

CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 euros -
SIREN 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées
en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 008 480 (www.orias.fr). Contrats d'assurance souscrits auprès de AGMIE SA et ACM et
distribués sous la marque CIC Assurances.

Jeu - tirage au sort "Etrennes de Noël" du 5 au 16 janvier 2010

Extrait règlement :

Le Crédit Industriel de l'Ouest, SA au capital de 83 780 000 € dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise un jeu par tirage au sort intitulé "Etrennes de Noël", du 5 au 16 janvier 2010.

Jeu gratuit, ouvert à toute personne physique majeure, ayant reçu un courrier comportant un numéro d'attribution.

Le tirage au sort, effectué en présence d'un huissier de justice, désignera 10 bulletins gagnants.

- 1^{er} lot : Quatre cartes-cadeaux de 500 €. Montant total : 2000 €
- 2^e lot : Deux cartes-cadeaux de 700 €. Montant total 1400 €
- 3^e lot : Deux cartes-cadeaux 500 €. Montant total 1000 €
- 4^e lot : Une carte-cadeau d'un montant de 600 €
- 5^e lot : Une carte-cadeau d'un montant de 400 €
- 6^e lot : Une carte-cadeau d'un montant de 200 €
- 7^e à 10^e lots : Une carte-cadeau de 100 €

Chaque personne s'étant vu proposer ce jeu-tirage au sort, par le biais de ce courrier comportant un numéro d'attribution, et souhaitant valider sa participation devra le faire - munie de son numéro - lors de son rendez-vous Epargne Evolutive pris avec son conseiller entre le 5 et le 16 janvier. La participation au jeu est limitée à un numéro par foyer.

Les clients rencontrant leur conseiller pour "Les rendez-vous Epargne Evolutive" entre le 5 et le 16 janvier et qui à cette occasion participeront au jeu "Etrennes de Noël" pourront demander à leur conseiller le remboursement de leurs frais de déplacement. Celui-ci tiendra compte du parcours de leur habitation à leur agence bancaire, à raison de 0,46 € le km (pour un trajet en voiture particulière) ou à raison d'un ticket de transport en commun (bus, tram) utilisé au jour et à l'heure du rendez-vous.

Les gagnants seront avertis par courrier dans les 30 jours suivant le tirage au sort. Les lots des numéros gagnants, attribués à des personnes n'ayant pas pu se déplacer, leur seront adressés à nos frais.

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement déposé à la SCP Levasque, Callard et Breheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120), 1 rue Auguste Saupin. Le règlement complet peut être consulté dans les agences CIO-BRO ou adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite (timbre remboursé au tarif en vigueur) à l'adresse suivante : CIC Banque CIO-BRO, Direction Marché Grand Public, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes.

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances extérieures à sa volonté l'exigent.

CIC Banque CIO-BRO

Parce que le monde bouge.

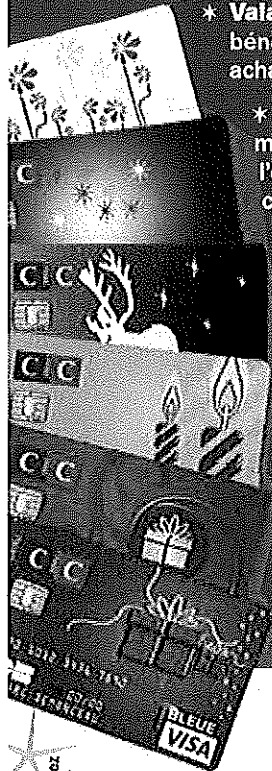
cic.fr



**Gagnez jusqu'à 2000 €
de cartes cadeaux grâce
à notre tirage au sort
du 5 au 16 janvier 2010**

**Rendez-vous dans votre agence CIC pour
participer à notre tirage au sort et pour vérifier
si votre numéro Étrennes inscrit sur votre
courrier est gagnant de l'un des lots offerts.**

La carte cadeau a de nombreux avantages



- * **Valable 1 an**, elle permet à son heureux bénéficiaire de l'utiliser pour un ou plusieurs achats, en une ou plusieurs fois dans l'année.
- * **Pratique**, elle fonctionne dans les millions de points de vente en France et à l'étranger qui acceptent les paiements par carte bleue ou carte Visa, mais aussi sur Internet ou dans le cadre de ventes à distance réglées par carte.
- * **Utilisable dès 12 ans**, elle valorise les plus jeunes dans leur autonomie.
- * **Plus sûr que des espèces**, ce moyen de paiement possède un code confidentiel. Son propriétaire peut faire opposition en cas de perte ou de vol.
- * **Pour le suivi** : l'utilisateur peut suivre ses dépenses à tout moment (montant disponible, dernier achat...) en appelant le 0 825 00 29 24 (0,15€ TTC/mn).

Bon de participation

Jeu réservé à :

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur simple demande auprès du CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST - 2, avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001 / 44040 Nantes, Cedex 1.

